

**EUROPLASMA SA**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2024)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
179, Cours du Médoc  
CS 30008  
33070 Bordeaux Cedex

**DEIXIS**  
4 bis, Chemin de la Croisière  
33 550 Le Tourne

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2024)**

A l'assemblée générale  
**EUROPLASMA SA**  
471 Route de Cantegrit Est  
40110 MORCENX-LA-NOUVELLE

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUROPLASMA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 – Continuité d'exploitation de l'annexe aux comptes annuels qui expose les éléments sous-tendant le maintien du principe de continuité d'exploitation.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Règles et principes comptables

Les notes 1.2, 3.12.2.2, 3.13 et 4.4 de l'annexe aux comptes individuels exposent les règles et principes comptables relatifs aux financements octroyés à votre société sous la forme d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) ou obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions (OCABSA). Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

#### Estimations comptables

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 7.251.851 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 3.3.1 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Votre société constitue des dépréciations de ses créances rattachées à ses participations et de ses créances clients selon les modalités décrites dans les notes 3.3.2 et 3.5 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société Europlasma sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en oeuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques sur la situation nette négative de ses filiales, tels que décrits dans la note 3.12.1.1 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société Europlasma, décrites dans la note 3.12.1.1 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en oeuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

**Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

**Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

**Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

**Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux et Le Tourne, le 16 juin 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

DEIXIS

*Gaël Colabella*

Gaël COLABELLA

 *Nicolas de Laage de Meux*

Nicolas de LAAGE de MEUX

# **EUROPLASMA**

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

## Comptes annuels 2024



## BILAN

# Bilan Actif

EUROPLASMA

Période du 01/01/24 au 31/12/24  
Edition du 29/04/25  
Devise d'édition €

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement	934 542	934 542		
Concession, brevets et droits similaires	1 236 802	1 201 113	35 689	50 351
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>2 171 345</b>	<b>2 135 655</b>	<b>35 689</b>	<b>50 351</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions	309 558	306 048	3 511	4 122
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 131 181	5 129 815	1 366	3 661
Autres immobilisations corporelles	98 426	89 095	9 330	19 852
Immobilisations en cours	43 213	43 213		
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>5 582 378</b>	<b>5 568 171</b>	<b>14 208</b>	<b>27 634</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	83 832 726	76 580 875	7 251 851	6 130 001
Créances rattachées à des participations	84 802 444	75 114 633	9 687 811	7 115 283
Autres titres immobilisés				
Prêts	17 437		17 437	17 437
Autres immobilisations financières	8 163 042	8 116 120	46 922	46 214
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>176 815 650</b>	<b>159 811 629</b>	<b>17 004 021</b>	<b>13 308 935</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>184 569 372</b>	<b>167 515 454</b>	<b>17 053 918</b>	<b>13 386 920</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières et approvisionnement	89 090	89 090		
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
<b>TOTAL stocks et en-cours :</b>	<b>89 090</b>	<b>89 090</b>		
<b>CRÉANCES</b>				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	5 343 811	3 717 574	1 626 237	1 314 749
Autres créances	965 093		965 093	1 710 449
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL créances :</b>	<b>6 308 905</b>	<b>3 717 574</b>	<b>2 591 331</b>	<b>3 025 198</b>
<b>DISPONIBILITÉS ET DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	27		27	27
Disponibilités	14 994		14 994	745 411
Charges constatées d'avance	135 578		135 578	117 060
<b>TOTAL disponibilités et divers :</b>	<b>150 599</b>		<b>150 599</b>	<b>862 499</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>6 548 594</b>	<b>3 806 664</b>	<b>2 741 929</b>	<b>3 887 697</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>191 117 966</b>	<b>171 322 119</b>	<b>19 795 847</b>	<b>17 274 616</b>

# Bilan Passif

EUROPLASMA

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Edition du 29/04/25

Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
<b>SITUATION NETTE</b>		
Capital social ou individuel dont versé 52 640 351	52 640 351	3 046 339
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	72 993 080	72 517 118
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	10 185	10 185
Réserves statutaires ou contractuelles		200 480 150
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(92 473 674)	
<b>Résultat de l'exercice</b>	(146 317 750)	(320 933 045)
<b>TOTAL situation nette :</b>	<b>(113 147 808)</b>	<b>(44 879 253)</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	41 731	61 396
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(113 106 077)</b>	<b>(44 817 857)</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	80 965	97 159
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>80 965</b>	<b>97 159</b>
Provisions pour risques	28 986 786	28 575 588
Provisions pour charges	89 778 968	18 882 698
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>118 765 754</b>	<b>47 458 286</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts obligataires convertibles	1 250 000	3 500 000
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	4 819 756	5 609 482
<b>TOTAL dettes financières :</b>	<b>6 069 756</b>	<b>9 109 482</b>
<b>AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS</b>		
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 906 502	1 798 344
Dettes fiscales et sociales	1 508 355	1 451 248
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	570 592	2 177 955
<b>TOTAL dettes diverses :</b>	<b>7 985 450</b>	<b>5 427 547</b>
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
<b>DETTES</b>	<b>14 055 205</b>	<b>14 537 029</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>19 795 847</b>	<b>17 274 616</b>

# COMPTE DE RESULTAT

## Compte de Résultat (Première Partie)

EUROPLASMA

Période du 01/01/24 au 31/12/24  
Edition du 29/04/25  
Devise d'édition €

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
Ventes de marchandises	2 717 000		2 717 000	
Production vendue de biens	902 300	118 920	1 021 220	
Production vendue de services	4 548 587		4 548 587	2 650 993
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>8 167 887</b>	<b>118 920</b>	<b>8 286 807</b>	<b>2 650 993</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			682 955	1 402 367
Autres produits			2	3
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>8 969 764</b>	<b>4 053 363</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Achats de marchandises [et droits de douane]			2 470 000	
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			5 735 501	4 224 116
<b>TOTAL charges externes :</b>			<b>8 205 501</b>	<b>4 224 116</b>
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>			57 147	43 861
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
Salaires et traitements			1 776 459	1 846 777
Charges sociales			813 743	807 872
<b>TOTAL charges de personnel :</b>			<b>2 590 202</b>	<b>2 654 649</b>
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			30 241	38 943
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			23 229	359 061
Dotations aux provisions pour risques et charges			5 935	5 292
<b>TOTAL dotations d'exploitation :</b>			<b>59 405</b>	<b>403 296</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			80 002	80 005
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>10 992 256</b>	<b>7 405 927</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(2 022 491)</b>	<b>(3 352 564)</b>

## Compte de Résultat (Seconde Partie)

EUROPLASMA

Période du 01/01/24 au 31/12/24  
Edition du 29/04/25  
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(2 022 491)</b>	<b>(3 352 564)</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation	5 000 001	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 479 662	1 701 465
Reprises sur provisions et transferts de charges	19 508 575	3 249 844
Différences positives de change		62
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>25 988 238</b>	<b>4 951 371</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	101 240 941	32 327 237
Intérêts et charges assimilées	69 066 812	290 009 379
Différences négatives de change	249	622
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>170 308 002</b>	<b>322 337 239</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(144 319 764)</b>	<b>(317 385 868)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>(146 342 256)</b>	<b>(320 738 432)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	17 968	19 921
Produits exceptionnels sur opérations en capital	19 665	20 416
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	<b>37 633</b>	<b>40 337</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	116 648	134 505
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	250	39 944
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		130 500
	<b>116 898</b>	<b>304 950</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(79 265)</b>	<b>(264 613)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	(103 771)	(70 000)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>34 995 635</b>	<b>9 045 071</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>181 313 385</b>	<b>329 978 116</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>(146 317 750)</b>	<b>(320 933 045)</b>

# ANNEXE

## SOMMAIRE

	PAGE
<b>1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</b> .....	<b>12</b>
1.1 LE GROUPE EUROPLASMA .....	12
1.2 LES FAITS MARQUANTS .....	13
<b>2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES</b> .....	<b>15</b>
<b>3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN</b> .....	<b>17</b>
3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	17
3.1.1 <i>Frais de développement</i> .....	17
3.1.2 <i>Concessions, brevets et droits similaires</i> .....	17
3.1.3 <i>Autres immobilisations incorporelles</i> .....	17
3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	18
3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES .....	19
3.3.1 <i>Autres participations</i> .....	19
3.3.2 <i>Créances rattachées à des participations</i> .....	22
3.3.3 <i>Autres immobilisations financières</i> .....	22
3.4 STOCKS ET EN-COURS .....	23
3.5 CREANCES .....	23
3.6 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES .....	23
3.7 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE .....	23
3.8 CHARGES A REPARTIR : FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS .....	23
3.9 CAPITAUX PROPRES .....	24
3.9.1 <i>Composition du capital social</i> .....	24
3.9.2 <i>Traitement des frais sur augmentation de capital</i> .....	24
3.9.3 <i>Tableau de variation des capitaux propres</i> .....	24
3.9.4 <i>Capitaux propres en dilution</i> .....	25
3.9.5 <i>Plans d'attribution gratuite d'actions</i> .....	25
3.10 SUBVENTIONS .....	26
3.11 AUTRES FONDS PROPRES .....	26
3.12 PROVISIONS .....	26
3.12.1 <i>Provisions pour risques</i> .....	26
3.12.1.1 <i>Provision pour situations nettes négatives des filiales</i> .....	26
3.12.1.2 <i>Provision pour garanties</i> .....	27
3.12.2 <i>Provisions pour charges</i> .....	28
3.12.2.1 <i>Provisions pour charges sociales et fiscales</i> .....	28
3.12.2.2 <i>Provisions pour charges financières</i> .....	28
3.12.2.3 <i>Provisions pour pensions et obligations similaires</i> .....	28
3.13 DETTES .....	28
3.14 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE .....	33
3.15 ECART DE CONVERSION .....	33
<b>4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT</b> .....	<b>33</b>
4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES .....	33
4.2 TRANSFERTS DE CHARGES .....	33
4.3 RESULTAT D'EXPLOITATION .....	34
4.4 RESULTAT FINANCIER .....	35
4.5 RESULTAT EXCEPTIONNEL .....	36
4.6 IMPOTS SUR LES BENEFICES .....	37
4.7 OPERATIONS EN DEVICES .....	37
<b>5 AUTRES INFORMATIONS</b> .....	<b>37</b>

5.1	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES D'AVENIR -----	37
5.2	COMPTES CONSOLIDES -----	38
5.3	EFFECTIFS-----	38
5.4	TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES AVEC DES PARTIES LIEES -----	38
5.5	REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION-----	38
5.6	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES-----	38
5.7	INFORMATIONS DIVERSES -----	39
5.7.1	<i>Variation des immobilisations et des amortissements</i> -----	39
5.7.2	<i>Etat des provisions</i> -----	41
5.7.3	<i>Etat des échéances des créances et des dettes</i> -----	42
5.7.4	<i>Etat des produits à recevoir</i> -----	43
5.7.5	<i>Etat des charges à payer</i> -----	43
5.7.6	<i>Charges et produits constatés d'avance</i> -----	44
5.7.7	<i>Incidence des évaluations fiscales dérogatoires</i> -----	44

## 1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2024 a été marqué par les évènements détaillés ci-dessous :

### 1.1 Le Groupe Europlasma

Le Groupe Europlasma, acteur de secteurs industriels stratégiques et de la préservation de l'environnement Europlasma, groupe français coté en bourse à Euronext Growth Paris<sup>1</sup> depuis 2001, est présent dans des secteurs industriels stratégiques tels que la défense et contribue à la préservation de l'environnement grâce à ses solutions uniques de destruction des déchets dangereux et à la décarbonation des industries.

Historiquement expert dans la dépollution et développant son savoir-faire depuis plus de 30 ans, le Groupe s'appuie notamment sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, capable d'atteindre de très hautes températures, afin de concevoir et développer plusieurs applications au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux (amiante, cendres volantes, crasses d'aluminium...) dans une démarche d'économie circulaire, ainsi qu'à la décarbonation en proposant des applications concrètes pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale.

En outre, le Groupe Europlasma se diversifie depuis plusieurs années dans le développement d'activités industrielles stratégiques, notamment dans le secteur de la défense. Il contribue ainsi directement au maintien du savoir-faire, de la production de biens et d'équipements afin de soutenir la souveraineté industrielle française. A ce titre, depuis 2021 le Groupe a acquis de nombreux sites industriels stratégiques.

**Les activités des filiales du Groupe sont segmentées en 4 grands pôles d'activité intégrés dans l'économie mondiale, comme ci-après :**

- **Industries**

Ce pôle regroupe des activités et des secteurs disposant de savoir-faire industriels uniques, essentiels à l'autonomie stratégique nationale, avec notamment :

- Le dernier fabricant français de corps d'obus de moyen et gros calibres (**Les Forges de Tarbes**)
- Le dernier fabricant français de roues, d'axes et d'essieux de train (**Valdunes Industries**)
- Le dernier fabricant européen de feuilles anodisées pour condensateurs (**Satma Industries**)

La pérennisation de ces sites industriels repose principalement sur la diversification de leurs activités et, à terme, sur la décarbonation des sites avec notamment avec la mise en place d'unités de production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques, chaudière CSR) qui permettra de convertir un centre de coûts en une source de revenus. Cette démarche s'inscrit notamment dans l'accord de Paris adopté en 2015 et plus récemment dans Le pacte pour une industrie propre en faveur de la compétitivité et de la décarbonation dans l'UE présentée par la Commission européenne<sup>2</sup>.

- **Déchets dangereux**

Exploitation de la seule usine au monde, **Inertam**, située à Morcenx-La-Nouvelle (40), capable de transformer les déchets amiantés en une matière première secondaire réutilisée dans des travaux de BTP. Le procédé de vitrification des déchets amiantés utilisé à Inertam repose sur l'utilisation des très hautes températures (1500°C) permettant de détruire définitivement la toxicité des déchets et d'obtenir du vitrifiat, déchet inerte, valorisé sous la marque Cofalit®<sup>3</sup>. La solution Inertam répond à la lutte contre le gaspillage

<sup>1</sup> Le marché Euronext Growth est un système multilatéral de négociation tel que défini à l'article 4, paragraphe 1, point 22) de la directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 et enregistré comme un marché de croissance des PME. Les investisseurs sont invités à prendre connaissance des risques mentionnés au chapitre 2 du présent rapport incluant notamment les risques de dilution.

<sup>2</sup> 26/02/2025 « Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions : Le Pacte industriel propre : une feuille de route commune pour la compétitivité et la décarbonisation »

<sup>3</sup> Marque déposée au nom d'Europlasma

et à l'économie circulaire (loi AGECE) avec notamment la mise en place d'une filière REP (Responsabilité Élargie du Producteur) pour prévenir la saturation des décharges par le développement du recyclage matière ainsi que du réemploi et de la réutilisation. En outre, cette solution de traitement peut être complétée, en amont, par une prestation de déconstruction des toitures en fibrociments, de démantèlement et de désamiantage de ces structures assurée par **FP Industries** qui dispose des habilitations et savoir-faire requis. Ainsi, l'association des expertises d'Inertam et de FP Industries permet de proposer une offre unique alliant désamiantage, solarisation du bâti, traitement et valorisation des déchets amiantés.

## **Décarbonation**

Le Groupe exploite depuis plus de 10 ans, à travers sa filiale Chopex une ligne de préparation de combustible solide de récupération (CSR) et a ainsi développé une expertise en matière de fabrication de CSR à façon. Le développement de la production et de la valorisation du CSR participe à l'atteinte des 4 objectifs nationaux fixés par la loi, notamment celui de réduire la consommation d'énergie primaire fossile de 30% en 2030 par rapport à 2012 et de multiplier par 5 la quantité de chaleur ou de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid en 2030<sup>4</sup>.

## **Solutions Plasma**

Ce pôle historique concerne notamment la Recherche & Développement, l'ingénierie et la commercialisation des applications très hautes températures par torche à plasma pour le traitement des déchets dangereux et des gaz de procédé en vue notamment de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. Il s'appuie sur un centre R&D situé en Chine, via sa filiale **Europlasma Environmental Technology** et d'un centre d'essais situé à Morcenx-la-Nouvelle dans les Landes.

### **1.2 Les faits marquants**

#### **Opération sur capital**

- **Réduction de capital**

En date du 28 mars 2024, le Conseil d'administration a décidé de procéder à une réduction du capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions composant le capital d'un montant de 0,01 euro à 0,0002 euros. A l'issue de cette opération, le capital d'Europlasma a été réduit à 571 004,5086 euros divisé en 2 855 022 543 actions ordinaires de 0,0002 euro de valeur nominale chacune.

- **Regroupement d'actions**

De plus, Europlasma a procédé à des opérations de regroupement des actions composant son capital social, à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq mille (5.000) actions anciennes. A l'issue de ces opérations, les actions anciennes (code ISIN FR001400CF13) ont été radiées de la cote tandis que 1 705 392 actions nouvelles, d'une valeur nominale d'un euro par action, issues du regroupement ont été négociables dès le 28 mai 2024 sur le marché Euronext Growth Paris sous un nouveau code ISIN : FR001400PDG8.

- **Mise en place d'un nouveau financement obligataire**

Le 24 avril 2024, la Société a souscrit un contrat de financement pouvant atteindre un montant nominal maximum de 30 millions d'euros sur 36 mois par l'émission d'obligations convertibles en actions (OCA) nouvelles de la Société avec bons de souscriptions d'actions (BSA) attachés le cas échéant, au profit du fonds Environmental Performance Financing (EPF).

Les Bons d'Emission d'OCABSA ont été émis sur la base de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2023, aux termes de sa treizième résolution, au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission, (i) d'actions ordinaires, ou (ii) de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès, immédiatement ou à terme, à d'autres titres de capital de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution de titres de créances, ou (iii) de valeurs mobilières donnant accès,

---

<sup>4</sup> Données Ademe 2024

immédiatement ou à terme, à des titres de capital à émettre de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital dont la souscription pourra être opérée en numéraire, notamment par compensation avec des créances liquides et exigibles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit de catégories de bénéficiaires.

De plus, l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 septembre 2024 a, aux termes de sa dixième résolution, conféré au Conseil d'administration une nouvelle délégation de compétence à l'effet de décider de l'attribution gratuite de Bons d'Emissions d'OCABSA, pour un montant nominal maximum d'emprunt obligataire de 30 M€, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de EPF. Comme précisé dans le communiqué du 24 avril 2024 au sein du paragraphe « Condition de la proposition d'une nouvelle délégation en assemblée générale », cette nouvelle délégation a pour caractéristiques principales d'autoriser le Conseil d'administration à poursuivre la mise en œuvre dudit contrat sans le prix plancher d'émission des actions émises sur conversion des obligations et/ou exercice des bons de souscription d'actions ; ledit prix plancher devant initialement être au moins égal à 75 % de la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital.

Ce nouveau programme de financement a vocation à accompagner financièrement la forte croissance du périmètre du Groupe Europlasma et permettre notamment :

- Le retournement de Valdunes Industries. Les investissements recouvrent la remise en état des sites de Leffrinckoucke et de Triith-Saint-Léger, la modernisation de l'outil de production et la gestion des obsolescences afin de retrouver une capacité de production autonome de roues de grands formats, d'internaliser la valeur jusque-là captée par les sous-traitants et de développer de nouveaux produits dans le cadre de sa diversification ;
- L'augmentation du capacitaire des Forges de Tarbes au moyen notamment de l'acquisition de nouveaux équipements dans la perspective d'un accroissement très sensible de la fabrication de corps creux en 2025 compte tenu des commandes enregistrées au cours de l'exercice 2024 ;
- La poursuite du développement des activités historiques du Groupe Europlasma liées à l'industrie verte (décarbonation, traitement et valorisation des déchets dangereux), renforcées par la reprise en plan de cession de FP Environnement au sein de la nouvelle filiale FP Industries, pour adresser les activités de dépollution des PCB (des polluants organiques persistants), du plomb, des métaux lourds et de désamiantage.

Dans le cadre de ce programme au 31 décembre 2024, la société a émis 700 OCA (dont 300 OCA au titre d'une commission de structuration non converties sur l'exercice) qui ont donné lieu à l'émission de 38 011 902 nouvelles actions à 1€/action de valeur nominale, correspondant à des augmentations de capital pour un montant total de 38 011 902 millions d'euros. Également au titre de la première tranche, 30 millions de BSA ont été émis au profit du financeur EPF dont aucun n'a été exercé sur l'exercice.

#### ● **Intégration de Valdunes**

Le 20 mars 2024, Europlasma a été désigné, par le Tribunal de commerce de Lille-Métropole, repreneur de MG-Valdunes, dernier fabricant français de roues et d'essieux pour l'industrie ferroviaire. A ce titre, Europlasma a acquis notamment les fonds de commerce exploités par MG-Valdunes sur ses deux sites de Leffrinckoucke (Dunkerque) et de Triith-Saint-Léger (Valenciennes) ainsi que les actifs y afférents, logés dans une nouvelle entité, Valdunes Industries.

Cette acquisition a été faite pour un prix de 103k€, sans complément de prix.

Le plan de retournement de Valdunes Industries repose sur la reconquête du marché domestique, le redéploiement des activités liées aux composants mécaniques forgés (CMF) et la diversification de l'activité notamment sur le secteur défense. A terme, l'amélioration de la compétitivité et de la rentabilité de l'outil de production par l'intégration d'activités nouvelles en lien avec le traitement de déchets, la décarbonation et la production d'énergie renouvelable sera gage de pérennité des sites.

Cette acquisition revêt une importance stratégique en matière de souveraineté industrielle puisqu'elle permet de réduire la dépendance à des pays tiers et de sécuriser les approvisionnements pour l'industrie ferroviaire française.

A noter qu'Europlasma a cédé, au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2024, 25% des parts et droits de vote de la société Valdunes Industrie pour un montant de 5 M€.

## Instabilité géopolitique et macroéconomique mondiale

Depuis le début de la guerre en Ukraine en février 2022, les relations internationales, notamment commerciales, sont perturbées. Les implantations géographiques et les projets actuellement développés au sein du Groupe limitent son exposition aux incertitudes voire à la dégradation des conditions sécuritaires ou économiques qui pourraient en découler. Toutefois, ce contexte de tensions notamment sur les approvisionnements en électricité et en gaz a nécessité la mise en place d'un plan de sobriété pour réduire la consommation d'énergie durant la période hivernale.

## 2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux d'Eurolasma au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 font apparaître :

- Un total bilan de 19 796 K€ et
- Un résultat net déficitaire de -146 318 K€.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 11 juin 2025 par le Conseil d'Administration.

Les comptes sociaux d'Eurolasma sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

### Continuité d'exploitation

La société a mis en place le 24 avril 2024 un programme de financement pouvant atteindre un montant nominal maximum de 30 millions d'euros sur 36 mois par l'émission d'obligations convertibles en actions (OCA) nouvelles de la Société avec bons de souscriptions d'actions (BSA) attachés le cas échéant, au profit du fonds Environmental Performance Financing (EPF). A la date de ce rapport, le solde d'emprunt disponible lié à ce contrat s'élève à 17 M€.

Par ailleurs, dans le cadre de la reprise de Valdunes Industries, l'Etat a octroyé un financement pour un montant total maximum de 15 millions d'euros via le fonds de développement économique et social (FDES) sous la forme d'un contrat de prêt dont la mise en œuvre « en miroir » de 15 tranches successives d'un million d'euros chacune sur 3 ans est conditionnée à un apport d'Eurolasma au profit de Valdunes Industries. A la date du 11 juin 2025, le solde d'emprunt disponible lié à ce contrat s'élève à 11 M€.

En outre, les Forges de Tarbes ont obtenu l'accord du versement de la deuxième tranche de l'avance remboursable octroyée en 2023 dans le cadre du dispositif de soutien à l'industrie de la défense, pour les opérations de pérennisation et d'accroissement des capacités industrielles à l'export, dispositif dit de « l'article 90 ». Le montant de cette deuxième tranche s'élève à 4.1 M€ dont le solde restant à recevoir à la date de ce rapport s'élève à 2,1 millions d'euros qui seront débloqués en fonction de l'avancement des investissements visant à augmenter la capacité et la robustesse de l'usine.

Enfin, dans le cadre de la reprise de Fonderie de Bretagne (cf. paragraphe 5.1), Eurolasma a reçu (i) la confirmation de l'engagement financier de Renault à hauteur de 25,8 M€ au titre du maintien d'un plan de soutien aux efforts de diversification du site dont 10M€ ont déjà été mis à disposition le 19 mai 2025 en vue de financer les charges d'exploitation et le lancement du projet industriel ; et (ii) l'accord de principe de l'Etat et des collectivités locales jusqu'à 18,8 M€ au travers du FDES et du dispositif dit de « l'article 90 ».

En conséquence, le Conseil d'administration d'Eurolasma considère que l'utilisation de la convention de présentation des comptes sociaux selon le principe de continuité d'exploitation est justifiée au vu :

- o Des mesures mises en œuvre pour permettre à la société d'assurer ses besoins de trésorerie, notamment grâce aux financements précités ;

- La confirmation des commandes du segment industries et la maîtrise des coûts de production ;
- De la signature en 2024 par les Forges de Tarbes de commandes pour la fourniture de près de 66.000 pièces et d'un accord de coopération avec une entreprise publique ukrainienne affiliée à l'Industrie de Défense Ukrainienne pour la fourniture de pièces utilisées dans la fabrication des obus de 155mm portant sur la fourniture de 360.000 pièces sur 3 ans ;
- De la confirmation du soutien financier de Renault à hauteur 25,8 M€ (dont 20,8 M€ seront réservés au financement CAPEX) et des dispositifs de l'Etat et des collectivités locales jusqu'à 18,8 M€ dans le cadre de la reprise de la Fonderie de Bretagne notamment au titre du Fonds de développement économique et social (FDES) et du dispositif dit de « l'article 90 »

Sur ces bases, et compte tenu de la situation de sa trésorerie au 31 décembre 2024, la société estime que l'utilisation des fonds provenant des financements précités lui permet de financer les activités et les investissements de la société et de ses filiales jusqu'au 31 décembre 2025.

## Changements de méthodes comptables

Néant.

## Changements de modalités d'application et d'estimations

Néant.

## Corrections d'erreurs

Néant.

### 3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

#### 3.1 Immobilisations incorporelles

##### 3.1.1 Frais de développement

Europlasma applique la méthode préférentielle de comptabilisation à l'actif des coûts de développement. Ces derniers sont portés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation listés par le PCG : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Tant que les frais de recherche et de développement comptabilisés à l'actif n'auront pas été totalement amortis, il ne pourra être procédé à aucune distribution de dividendes si le montant des réserves libres n'est pas au moins égal à celui des frais non amortis.

Au 31 décembre 2024, les frais de recherche et développement sont principalement constitués des frais relatifs au programme SESCO et à un projet de développement de torches et ils sont totalement amortis.

##### 3.1.2 Concessions, brevets et droits similaires

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent :

- Aux frais de dépôts des brevets et
- Aux brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée fonction de leur durée prévisionnelle effective d'utilisation, soit 5 à 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences correspondent :

- Au prix des licences et
- Aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences ou concessions sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle. Les logiciels immobilisés sont amortis en linéaire selon leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 3 ans.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

##### 3.1.3 Autres immobilisations incorporelles

Néant.

### **3.2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
- Installations techniques	3 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Installations générales	5 à 10 ans

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

### 3.3 Immobilisations financières

#### Tableau-liste des filiales et participations

Tableau-liste des filiales et participations

En milliers d'euros (K€)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<b>A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication :</b>											
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)											
SAS Inerlam	2 237	-50 104	100%	6 115	0	44 279	1 030	3 743	-5 178	0	Néant
Europlasma Environmental Technologies	5 253	-4 909	100%	5 240	5 240	0	0	28	-1 016	0	Néant
Field Intelligence Energy SL	3	-1 017	49%	2	0	1 780	0	640	-92	0	Néant
SAS Les Forges de Tarbes	2 010	-5 284	100%	2 010	2 010	0	0	14 396	-347	0	Néant
SAS Les Forges de Gerzat	10	-2 554	100%	10	0	2 444	0	10	-714	0	Néant
SAS Satma	500	-4 964	100%	500	0	6 511	0	4 662	-3 005	0	Néant
SAS Valdunes	1	-1 221	100%	1	1	4 175	0	18 442	-1 221	0	Néant
F.P Industries	1	-91	100%	1	1	155	0	105	-91	0	Néant
SAS Lafayette Défense	0	0	100%	0	0	0	0	0	0	0	Néant
SAS CHO Power	6 459	-48 581	100%	69 954	0	17 376	0	0	-863	0	Néant
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
	0	0	0	0	0	0	0				
<b>B. Renseignements globaux sur les autres titres</b>											
1. Filiales non reprises au § A.											
Société Civile Immobilière de Gazéification	1	-2 459	99%	1	0	5 769	0	373	149	0	Néant
2. Participations non reprises au § A.											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)				0	0	0	0				
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)				0	0	0	0				
<b>C. Renseignements globaux sur les titres</b>											
C'est-à-dire A + B											
1. Filiales											
a. Filiales françaises (ensemble)				78 592	2 012	80 709	1 030	41 731	-11 270	0	Néant
b. Filiales étrangères (ensemble)				5 242	5 240	1 780	0	668	-1 108	0	Néant
2. Participations											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)				0	0	0	0				
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)				0	0	0	0				

#### 3.3.1 Autres participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat des titres ainsi que les frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

La comparaison effectuée élément par élément entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Les moins-values latentes sont comptabilisées sous la forme d'une dépréciation, sans compensation avec les plus-values latentes.

Le tableau suivant reprend pour chacune des filiales d'Eurolasma la valeur des titres ainsi que leur dépréciation, le montant des créances rattachées à ces participations avec leur dépréciation et le montant des comptes courants :

		31/12/2024			31/12/2023			Année 2024
		Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net	Dotations/Reprise
<b>Inertam</b>	Titres de participation	6 115	-6 115	0	6 115	-6 115	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	44 279	-44 279	0	38 885	-38 885	0	5 394
<b>CHO Power</b>	Titres de participation	69 954	-69 954	0	69 954	-69 954	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	17 376	-17 376	0	16 920	-16 920	0	456
<b>Société Civile Immobilière de Gazéification</b>	Titres de participation	1	-1	0	1	-1	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	5 769	-2 458	3 311	5 769	-2 608	3 161	-150
<b>Field Intelligence Energy SL</b>	Titres de participation	2	-2	0	2	-2	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	1 738	-1 738	0	1 713	-1 713	0	25
<b>EP Environnemental Technologies</b>	Titres de participation	5 240	0	5 240	4 120	0	4 120	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant			0			0	0
<b>Satma Industries</b>	Titres de participation	500	-500	0	500	-500	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	6 511	-4 464	2 047	5 254	-1 300	3 954	3 164
<b>Les Forges de Gerzat</b>	Titres de participation	10	-10	0	10	-10	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	2 444	-2 444	0	1 773	-1 773	0	671
<b>Chopex</b>	Titres de participation			0			0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	2 355	-2 355	0	1 105	-1 105	0	1 250
<b>Cho Morcenx</b>	Titres de participation			0			0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant			0			0	0
<b>Les Forges de Tarbes</b>	Titres de participation	2 010		2 010	2 010		2 010	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant			0			0	0
<b>Valdunes</b>	Titres de participation	1		1			0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	4 175		4 175			0	0
<b>FP Industries</b>	Titres de participation	1		1			0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	155		155			0	0
<b>Lafayette Défense</b>	Titres de participation	0		0			0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant			0			0	0
<b>Total</b>		<b>168 635</b>	<b>-151 696</b>	<b>16 940</b>	<b>154 131</b>	<b>-140 885</b>	<b>13 245</b>	<b>10 810</b>

### **Justification de la valeur des titres et des créances rattachées aux participations.**

Dans le cadre de l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2024, la société a été amenée à reconsidérer la valeur d'utilité des titres ainsi que des créances qu'elle détient dans ses filiales et à compléter les dotations aux provisions pour dépréciation d'un montant net de :

- 5 394 K€ sur la créance rattachée Inertam ;
- 456 K€ sur la créance rattachée CHO Power ;
- -150 K€ de reprise sur la créance rattachée de la Société civile immobilière de Gazéification ;
- 25 K€ sur la créance rattachée de la société Field Intelligence Energy SL ;
- 3 164 K€ sur les titres et créance rattachée SATMA ;
- 671 K€ sur la créance rattachée des Forges de Gerzat ;
- 1 250 K€ sur la créance rattachée Chopex.

- **Titres Inertam, dépréciés à 100%**

Compte tenu des résultats des derniers exercices, de la situation nette négative ainsi que des besoins de trésorerie, les titres sont dépréciés à 100%.

- **Titres CHO Power, dépréciés à 100%**

Compte tenu des résultats des derniers exercices, de la situation nette négative ainsi que des besoins de trésorerie les titres sont dépréciés à 100 %.

- **Titres SCIG, dépréciés à 100%**

Les titres de participation pour un montant de 1 K€ sont dépréciés à 100%.

- **Titres Field Intelligence Energy SL, 1,5 K€**

Création de la société en 2020.

Les titres de participation pour un montant de 1.5 K€ sont dépréciés à 100%.

- **Titres E Environmental Technologies, 5 240 K€**

Création de la société en 2020 et augmentation de capital réalisée sur 2021 pour 800 K€, 720 K€ en 2022, 900K€ en 2023 et 1120K€ en 2024.

En dépit des pertes constatées, aucune dépréciation n'a été comptabilisée, la société étant en phase de développement et constitue une cellule R&D et d'achats utiles aux activités du groupe.

- **Titres Satma Industries, 500 K€**

Création de la société en avril 2022.

Les titres de participation pour un montant de 500 K€ sont dépréciés à 100%.

- **Titres Les Forges de Gerzat, 10 K€**

Création de la société fin 2021.

Malgré la phase de développement de la société, les titres sont dépréciés à 100 %.

- **Titres Les Forges de Tarbes, 2 010 K€**

Acquisition de la société en 2021 et augmentation de capital pour 2 000 K€ sur 2022.

En dépit des pertes constatées, aucune dépréciation n'a été comptabilisée ; la société disposant d'un carnet de commandes clients important pour l'exercice 2025.

- **Titres Vadunes Industries, 1 K€**

Création de la société en 2024 avec un capital de 1 K€ sur 2024.

En dépit des pertes constatées, aucune dépréciation n'a été comptabilisée, la société étant en phase de reprise d'activité.

- **Titres F.P Industries, 1 K€**

Création de la société en décembre 2024 avec un capital de 1 K€.

En dépit des pertes constatées, aucune dépréciation n'a été comptabilisée, la société étant en phase de reprise d'activité.

- **Titres Lafayette Défense, 100 €**

Création de la société en décembre 2024 avec un capital de 100 €.

### 3.3.2 Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations représentent les avances et prêts à moyen ou long terme consentis par Europlasma à ses filiales.

Les créances rattachées à des participations font l'objet d'une dépréciation dès lors qu'une perte apparaît probable et que les titres correspondants ont été dépréciés en totalité. L'appréciation de la probabilité de la perte s'effectue au regard de la situation d'ensemble et des circonstances de l'espèce. Leurs échéances sont données en *note 5.8.3*.

Au cours de l'exercice 2024, Europlasma a avancé à sa filiale Inertam 5 394 K€ de fonds supplémentaires pour financer ses investissements ainsi qu'une partie du besoin en fonds de roulement. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2024 et de la situation nette de la filiale, les créances rattachées sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2024, une dotation pour dépréciation de 5 394 K€ ayant été constatée sur la période.

Au cours de l'exercice 2024, Europlasma a avancé à la société CHO Power 456 K€ de fonds supplémentaires pour faire face à son besoin en fonds de roulement. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2024 et de la situation nette de la filiale, les créances rattachées sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2024, une dotation pour dépréciation de 456 K€ ayant été constatée sur la période.

Au cours de l'exercice 2024, Europlasma a avancé à sa filiale SCIG 176 K€.

Compte tenu des bénéfices enregistrés au 31 décembre 2024, une reprise de provision a été comptabilisée pour 150 K€.

Au cours de l'exercice 2024, pour financer le développement de Field Intelligence Energy SL, Europlasma a avancé 25 K€ à sa filiale, qui a été entièrement dépréciée au 31/12/2024.

Au cours de l'exercice 2024, Europlasma a avancé 1 258 K€ à sa filiale Satma Industries pour financer la reprise de l'activité. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2024 et de la situation nette de la filiale, les créances rattachées sont dépréciées au 31 décembre 2024, une dotation pour dépréciation de 3 164 K€ ayant été constatée sur la période.

Au cours de l'exercice 2024, Europlasma a avancé 672 K€ (950 K€ en 2023) à sa filiale Les Forges de Gerzat pour son besoin en fonds de roulement. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2024 et de la situation nette de la filiale, les créances rattachées sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2024, une dotation pour dépréciation de 672 K€ ayant été constatée sur la période.

Au cours de l'exercice 2024, Europlasma a avancé 1 250 K€ à sa filiale Chopex pour son besoin en fonds de roulement, avances, qui ont été entièrement dépréciées au 31/12/2024.

### 3.3.3 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont principalement composées de la créance détenue envers Cho Morcenx pour 8 116 K€, dépréciée à 100%, en lien avec la restructuration de la dette de Cho Morcenx réalisée fin 2020.

### **3.4 Stocks et en-cours**

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP).

Les en-cours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks et en-cours.

Les intérêts des emprunts sont toujours exclus de la valorisation des stocks et en-cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

Les stocks et en-cours s'établissent à 89 K€ net au 31 décembre 2024 comme en 2023 totalement dépréciés sur cet exercice.

### **3.5 Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Ce poste inclut essentiellement des prestations intragroupes.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ; cette analyse est menée au « cas par cas ».

Dans ce cadre, les créances clients envers les sociétés du Groupe ont fait l'objet d'une analyse qui a conduit la Direction à constater des dépréciations / reprises au 31 décembre 2024, notamment, en raison des situations nettes négatives des différentes sociétés et de leur situation de trésorerie (cf. § 3.12.1.1 *Provision pour situations nettes négatives des filiales*).

Le montant des provisions pour dépréciations des créances clients s'élève à 3 718 K€ au 31 décembre 2024 (contre 4 284 K€ au 31 décembre 2023) et concerne exclusivement les créances intragroupes.

Les échéances des créances sont données en *note 5.8.3*

### **3.6 Valeurs mobilières de placement et Disponibilités**

Les disponibilités et concours bancaires courants sont inscrits au bilan pour leur valeur recouvrable ou exigible, et suivant le principe de non-compensation.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées suivant la méthode "du premier entré premier sorti" (PEPS). Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2024, les disponibilités sont de : 15 K€ (745 K€ au 31 décembre 2023).

### **3.7 Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra postérieurement à la date de clôture.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 136 K€ au 31 décembre 2024 (117 K€ au 31 décembre 2023).

### **3.8 Charges à répartir : frais d'émission d'emprunts**

Néant.

### 3.9 Capitaux propres

#### 3.9.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social d'Europlasma est composé de 52.640.351 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 € chacune.

Toutes les actions émises ont été totalement libérées.

Ces actions sont cotées sur le marché Euronext Growth. Elles peuvent être inscrites sous la forme de titres nominatifs (purs ou administrés) ou de titres au porteur.

Le capital de la Société qui était composé de 304.633.943 actions au 1er janvier 2024, a baissé de 251.993.592 actions pour le faire ressortir à 52.640.351 actions au 31 décembre 2024.

Le nombre d'action est impacté par la réduction de capital intervenue le 28 mars 2024 (diminution de 0,01€ à 0,0002€ sans impact sur le nombre d'actions) puis le regroupement d'actions intervenu le 28 mai 2024 (regroupement de 5.000 anciennes pour 1 Nouvelle soit un nominal passé de 0,0002€ à 1€). Le nombre d'action moyen n'a pas été retraité pour en tenir compte.

Les variations de capital correspondent uniquement à la conversion en capital des obligations et pénalités/intérêts liés.

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Nombre d'actions ordinaires	52 640 351	304 633 943	-251 993 592
Nombre d'actions de préférence	0	0	0
<b>Total</b>	<b>52 640 351</b>	<b>304 633 943</b>	<b>-251 993 592</b>

#### 3.9.2 Traitement des frais sur augmentation de capital

Les coûts externes afférents aux augmentations de capital sont imputés sur la prime d'émission. Ces coûts externes sont principalement constitués d'honoraires et commissions.

#### 3.9.3 Tableau de variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	01/01/2024	Affectation Résultat N-1	Résultat N	Augmentation de capital hors AGA	Dividendes	Q/P Subventions	Réduction du capital	31/12/2024
Capital social	3 046			77 573			-27 979	52 640
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	72 517			476				72 993
Réserve légale	10							10
Réserves statutaires ou contractuelles	200 480	-228 459					27 979	0
Report à nouveau	0	-92 474						-92 474
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-320 933	320 933	-146 318					-146 318
Subventions d'investissement	61					-20		42
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-44 818</b>	<b>0</b>	<b>-146 318</b>	<b>78 049</b>	<b>0</b>	<b>-20</b>	<b>0</b>	<b>-113 106</b>

Le 28 mars 2024, le Conseil d'Administration a procédé à une réduction de capital par voie de réduction de la valeur nominale des actions composant le capital d'un montant de 0,01 euro à 0,0002 euros. Le montant résultant de ladite réduction de capital a impacté le compte de réserves indisponibles destiné à l'imputation des pertes futures à hauteur de 27.979 M€.

### 3.9.4 Capitaux propres en dilution

Le nombre d'actions en dilution au 31 décembre 2024 est de 103 892 432 actions contre 1 917 093 786 au 31 décembre 2023.

	31/12/2024	31/12/2023	variation
<b>Nombre d'actions à la clôture</b>	<b>52 640 351</b>	<b>304 633 943</b>	<b>-251 993 592</b>
<b>Nombre d'actions en dilution</b>	<b>103 892 432</b>	<b>1 917 093 785</b>	<b>-1 813 201 353</b>
- Actions gratuites en cours d'acquisition	0	0	0
- BSA OCABSA 2024	57 524 533	0	57 524 533
- OCA EPF	0	1 371 451 000	-1 371 451 000
- BSA ZIGI Capital	0	2	-2
- BSA EHGOS FUND	0	42	-42
- BSA EPF	44 875 899	545 642 741	-500 766 842
- OCABSA 2024 - Nominal	1 250 000	0	1 250 000
- OCABSA 2024 - Pénalités	242 000	0	242 000
- BSA GFCO	0	0	0
<b>Nombre d'actions dilué à la clôture</b>	<b>156 532 783</b>	<b>2 221 727 728</b>	<b>-2 065 194 945</b>

Les capitaux propres en dilution sont présentés dans le tableau ci-après :

En €	Nombre d'actions	Capitaux propres	Capitaux propres par action	Résultat	Nombre moyen d'actions	Résultat par action
<b>Capitaux propres au 31/12/2024</b>	52 640 351	-113 106 422 €	-2,15 €	-146 317 750 €	1 013 922 344	-2,78 €
<b>Capitaux propres au 31/12/2024 en dilution</b>	156 532 783	-9 213 990 €	-0,06 €	-146 317 750 €	1 117 814 776	-0,93 €

### 3.9.5 Plans d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'Administration d'Europlasma ayant reçu délégation de l'Assemblée Générale en vue d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et à certains mandataires sociaux, plusieurs plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en œuvre.

#### Délégation accordée par décision de l'Assemblée Générale du 27 avril 2020

Les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale le 27 avril 2020 ont autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de l'Assemblée Générale, à procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, directement ou indirectement, dans les conditions du 1° du I de l'article L.225-197-2 du Code de commerce. Cette autorisation a été mise en œuvre par le Conseil d'administration en date du 18 décembre 2020 qui a arrêté un nouveau règlement fixant les conditions et les critères d'attributions gratuites d'actions de la Société.

Ce plan permet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés présents le 18 décembre 2020 mais également à tous nouveaux salariés embauchés à l'issue de la période d'essai pendant la délégation.

Compte tenu des mouvements intervenus en 2022 sur le capital (réduction de capital et regroupement d'actions), l'intégralité des actions gratuites en cours ont été perdues. Aucune nouvelle action gratuite n'a été attribuée en 2023 ni en 2024. Ainsi, aucune charge n'a été comptabilisée depuis 2022.

### 3.10 Subventions

Europlasma bénéficie de différentes subventions d'investissements dans le cadre de ses projets de R&D. Les subventions d'investissements ne sont enregistrées en capitaux propres qu'en l'absence de conditions suspensives. Elles ne sont par ailleurs pas comptabilisées immédiatement en produits mais étalées au rythme de l'amortissement des dépenses correspondantes immobilisées.

### 3.11 Autres fonds propres

Les autres fonds propres sont constitués d'avances remboursables reçues de la part de BPI France (OSEO Innovation) dans le cadre d'aides à l'innovation pour la réalisation de programmes liés au projet KIWI. Leur détail est présenté ci-après.

	Durée d'amort. des dépenses activées (années)	Aide accordée	QP virée au résultat au 31/12/2024	QP virée au résultat < 2023	Solde restant à virer au résultat
Subvention projet KIWI	14	278	20	216	42
<b>Total</b>		<b>278</b>	<b>20</b>	<b>216</b>	<b>42</b>

### 3.12 Provisions

#### 3.12.1 Provisions pour risques

	31/12/2023	Avances reçues	Avances remboursées	31/12/2024
Avance conditionnée projet KiWi	97	0	-16	81
<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>0</b>	<b>-16</b>	<b>81</b>

	Échéances			
	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans	Total
Avance conditionnée projet KiWi	20	61	0	81
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>61</b>	<b>0</b>	<b>81</b>

#### 3.12.1.1 Provision pour situations nettes négatives des filiales

Une provision pour risques relative aux différentes situations nettes des entités du Groupe a été constituée à partir du 31 décembre 2018, et ajustée à chaque fin d'exercice depuis lors.

Cette provision traduit le soutien financier d'Europlasma envers ses filiales en difficulté.

Au 31 décembre 2024, cette provision pour un total de 28 987 K€ est ainsi constituée :

- Inertam 3 588 K€
- Les Forges De Gerzat 99 K€,
- FIELD 554 K€,
- Cho Power 24 745 K€

Le tableau ci-dessous présente les variations de provisions pour les situations nettes négatives (en K€) :

Filiales	Provision au 31/12/23	Reprise	Dotation	Provision au 31/12/24
Inertam	3 803	- 215		3 588
Forges De Gerzat	56		43	99
Field	307		247	554
Cho Power	24 338		407	24 745
	28 505	- 215	697	28 987

### 3.12.1.2 Provision pour garanties

Une provision est comptabilisée pour couvrir le risque de mise en œuvre de la garantie offerte par Europlasma à ses clients sur les installations de torches (durée de la garantie prévue contractuellement sur 1 à 3 ans en fonction des installations). Le risque est estimé sur la base d'une analyse des principales composantes de chaque installation, en tenant compte pour chaque installation, de la durée des garanties fournisseurs et constructeur, d'un taux de risque quant à la survenance d'un sinistre. Ce risque est exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires et la provision est constituée au fur et à mesure de l'avancement des projets. Ces provisions seront conservées sur la durée de la couverture de la garantie et reprises en fonction de leur utilisation effective.

Au 31 décembre 2024, il a été constaté une reprise sur provision au motif que cette durée de garantie est révolue.

### 3.12.2 Provisions pour charges

#### 3.12.2.1 Provisions pour charges sociales et fiscales

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au-moins équivalente attendue.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Au 31 décembre 2024, il a été laissé la dotation de provision de l'exercice 2023 sans ajustement pour 131 K€.

#### 3.12.2.2 Provisions pour charges financières

Une provision pour charge financières, sur les OCA lié au contrat d'émission avec le fonds E.P.F non converties au 31 décembre 2024, a été constatée pour 89 583 K€, correspondante à l'application attendue du mécanisme de compensation lors que le prix de conversion est inférieur au cours de bourse (cf. note 5.1 pour plus de détails sur les conversions intervenues postérieurement à la clôture)

#### 3.12.2.3 Provisions pour pensions et obligations similaires

Les indemnités de fin de carrière sont comptabilisées au passif du bilan.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle ;
- Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

	Hypothèses retenues au 31/12/2024	Hypothèses retenues au 31/12/2023
<b>Taux d'actualisation</b>	3,35%	3,20%
<b>Revalorisation des salaires</b>	Décroissance moyenne	Décroissance moyenne
<b>Charges sociales patronales</b>	47%	47%
<b>Contribution employeur</b>	50%	50%
<b>Droits conventionnels</b>	Métallurgie (accord du 21/06/2010) non adhérente	Métallurgie (accord du 21/06/2010) non adhérente
<b>Turnover</b>	Fort	Fort
<b>Probabilité de survie</b>	Table de mortalité INSEE 2024	Table de mortalité INSEE 2021
<b>Ventilation des départs à la retraite</b>	Départ volontaire	Départ volontaire
<b>Âge de départ en retraite</b>	60-67 ans	60-67 ans

L'engagement s'élève à 65 K€ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 : 59 K€).

### 3.13 Dettes

Les dettes correspondent aux passifs certains dont l'échéance et le montant sont fixés de façon précise et sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les dettes sont maintenues en comptabilité tant que l'obligation correspondante n'est pas éteinte légalement.

Les dettes financières au 31 décembre 2024 s'élèvent à 6 070 K€ et se décomposent comme suit :

- Dettes obligataires pour 1 250 K€ du contrat d'émission avec EPF ;
- Emprunt et dettes financières diverses de 4 820 K€ correspondant à 1 700 K€ d'aide de la Région Nouvelle Aquitaine au renforcement des fonds propres, 2 809 K€ de compte courant de la filiale Les Forges de Tarbes et 311 K€ de compte courant de la filiale SCIDG.

Il est rappelé dans le communiqué de presse du 24/04/2024 les termes du contrat des OCABSA qui sont à nouveau exposés ci-dessous :

#### Principales caractéristiques des Bons d'Emission

Les Bons d'Emission ont les caractéristiques suivantes :

- les Bons d'Emission sont émis gratuitement et ont une durée de trente-six (36) mois ;
- les Bons d'Emission obligent leur porteur à souscrire à des tranches d'OCA avec BSA attachés sous réserve de la satisfaction de certaines conditions détaillées dans le communiqué de presse susvisé ;
- les Bons d'Emission ne sont pas cessibles sans l'accord préalable de la Société (sauf transfert à un/des affiliés de EPF). Les Bons d'Emission ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth et ne seront par conséquent pas cotés ; et
- à l'exception de la première tranche d'OCA, dont le tirage est simultané à la signature du Contrat d'Emission, il est prévu que le tirage de chaque tranche d'OCA puisse être réalisé à la demande de la Société, sur exercice des Bons d'Emission, à la première des dates suivantes :
  - (i) le jour de bourse suivant l'expiration d'une période d'une durée maximale de 20 jours de bourse à compter du tirage de chaque tranche, cette durée étant multipliée par le nombre de tranches tirées en cas de tirage de tranches successives ;
  - (ii) la date à laquelle la totalité des OCA émises au titre de la ou des tranche(s) précédente(s) auront été converties en actions par EPF.

Chaque tranche d'OCA représente un montant nominal total d'emprunt obligataire de 1.000.000 d'euros. Dans l'hypothèse où la valeur quotidienne moyenne des actions de la Société échangées au cours des vingt (20) jours de bourse précédant la date de demande de tirage, réduite de 10% des données aberrantes (« outliers »), serait inférieure à 75.000 euros, EPF a la possibilité de réduire le montant nominal total de la tranche demandée de 50%.

Il est précisé qu'au cours de ce programme de financement, EPF a également la possibilité de demander l'émission de tranches (« investor call ») pour un montant nominal total d'emprunt obligataire de 12.000.000 d'euros, réparti en 12 tranches d'un montant nominal total de 1.000.000 d'euros chacune.

En outre, la Société verse à EPF une commission de structuration correspondant à 5% du montant nominal maximum du financement, soit 1.500.000 euros, par émission de 300 OCA additionnelles (sans BSA attachés) d'un montant nominal de 5.000 euros chacune, concomitamment au tirage de la première tranche d'OCABSA.

#### Principales caractéristiques des OCA et des actions issues de la conversion des OCA

Les OCA ont les caractéristiques suivantes :

- les OCA sont émises par la Société sur exercice des Bons d'Emission à la demande de la Société ;
- les tirages peuvent intervenir au cours d'une période de trente-six (36) mois à compter de la date d'émission des Bons d'Emission ;
- les OCA ont une valeur nominale de cinq mille (5.000) euros et seront émises à 95% de leur valeur nominale. Ainsi, lors du tirage de chaque tranche d'OCABSA, correspondant à l'émission de 200 OCABSA, la Société reçoit un produit net

d'émission égal à 950.000 euros. En outre, en cas d'émission de tranche d'OCABSA à la demande d'EPF (voir ci-dessus l'hypothèse d'un « investor call »), EPF a la possibilité de payer tout ou partie du prix de souscription de la tranche considérée par compensation de créance liquide, certaine et exigible que ce dernier serait amenée à détenir sur la Société ;

- les OCA ne portent pas d'intérêt et ont une maturité maximale de vingt-quatre (24) mois à compter de leur émission (« Date de Maturité ») ;
- la conversion des OCA peut intervenir à la demande du porteur de celles-ci, à tout moment, dès leur émission et jusqu'à la Date de Maturité ;
- à la Date de Maturité, les OCA en circulation sont automatiquement converties en actions. Toutefois, en cas de survenance d'un cas de défaut (détaillés dans le communiqué de presse susvisé), les OCA non converties à cette date peuvent être remboursées par la Société, à la demande de EPF, à 110% de la valeur nominale des OCA en circulation ;
- la parité de conversion des OCA en actions ordinaires nouvelles à émettre de la Société est fixée selon la formule suivante :

$$N = V_n / P$$

Avec :

« N » : nombre d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre sur conversion d'une OCA ;

« V<sub>n</sub> » : valeur nominale d'une OCA, soit cinq mille (5.000) euros ;

« P » : correspondra au prix de conversion, soit 100% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes (tel que publié par Bloomberg) de l'action ordinaire sur les quinze (15) jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date de conversion de la ou des OCA concernées (avec une troncature à la deuxième décimale).

Dans tous les cas, « P » ne peut être inférieur (i) à la valeur nominale de l'action à la date de conversion de la ou des OCA concernées étant rappelé que l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 septembre 2024 a, aux termes de sa dixième résolution, conféré au Conseil d'administration une nouvelle délégation de compétence à l'effet de décider de l'attribution gratuite de Bons d'Emissions d'OCABSA, pour un montant nominal maximum d'emprunt obligataire de 30 M€, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de EPF. Comme annoncé par communiqué de presse du 24 avril 2024 au sein du paragraphe « Condition de la proposition d'une nouvelle délégation en assemblée générale », cette nouvelle délégation a pour caractéristiques principales d'autoriser le Conseil d'administration à poursuivre la mise en œuvre dudit contrat sans le prix plancher d'émission des actions émises sur conversion des obligations et/ou exercice des bons de souscription d'actions ; ledit prix plancher devant initialement être au moins égal à 75 % de la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital.

Dans l'hypothèse où P serait inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société, la Société s'est engagée à régler à EPF le montant de la créance détenue sur la Société résultant de la conversion des OCA de ladite tranche à la valeur nominale de l'action Europlasma alors que leur prix de conversion théorique calculé sur la base du cours de bourse s'avérerait inférieur à la valeur nominale de l'action (la « Compensation »). Le paiement de la Compensation sera effectué, à la discrétion de la Société, en espèces et/ou par compensation à due concurrence avec le prix d'exercice des Bons d'Emission suivant le tirage d'une tranche d'OCABSA et/ou par compensation à due concurrence avec le prix de souscription d'OCA nouvelles à émettre par la Société et/ou en actions nouvelles, dans les 5 jours de bourse suivant la date de la notification de conversion de l'OCA considérée.

- les OCA constitueront des valeurs mobilières inscrites nominativement dans les registres tenus par la Société ;
- les OCA ne seront pas cessibles sans l'accord préalable de la Société (sauf transfert à un/des affiliés de EPF). Les OCA ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth et ne seront par conséquent pas cotées ; et
- les actions nouvelles émises sur conversion des OCA porteront jouissance courante. Elles auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes de la Société et feront l'objet d'une admission sur le marché Euronext

Growth sur la même ligne de cotation que les actions existantes (Code ISIN : FR001400CF13 jusqu'au 27 mai 2024 puis FR001400PDG8 à compter du 28 mai 2024 à l'issue des opérations de regroupement d'actions).

#### Principales caractéristiques des BSA et des actions issues de l'exercice des BSA

Les BSA ont les caractéristiques suivantes :

- les BSA sont attachés aux OCA émises exclusivement au titre de la première tranche d'OCA ;
- les BSA sont immédiatement détachés des OCA émises dans le cadre de la première tranche ;
- le prix d'exercice de chaque BSA est exprimé en euro et est égal au montant le plus bas entre (i) 120% le plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes (tel que publié par Bloomberg) de l'action ordinaire sur les quinze (15) jours de bourse précédant immédiatement la date de signature du Contrat d'Emission), soit 0,0005 € et (ii) 120% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes (tel que publié par Bloomberg) de l'action ordinaire sur les quinze (15) jours de bourse précédant immédiatement la date de tirage de la première tranche, avec une troncature à la deuxième décimale, étant précisé qu'en toutes hypothèses, le prix d'exercice des BSA ne peut pas être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société. Il est rappelé que l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 septembre 2024 a, aux termes de sa dixième résolution, conféré au Conseil d'administration une nouvelle délégation de compétence à l'effet de décider de l'attribution gratuite de Bons d'Emissions d'OCABSA, pour un montant nominal maximum d'emprunt obligataire de 30 M€, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de EPF. Comme annoncé par communiqué de presse du 24 avril 2024 au sein du paragraphe « Condition de la proposition d'une nouvelle délégation en assemblée générale », cette nouvelle délégation a pour caractéristiques principales d'autoriser le Conseil d'administration à poursuivre la mise en œuvre dudit contrat sans le prix plancher d'émission des actions émises sur conversion des obligations et/ou exercice des bons de souscription d'actions ; ledit prix plancher devant initialement être au moins égal à 75 % de la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital. (le « Prix d'exercice des BSA ») ;
- le nombre de BSA attachés aux OCA est égal au rapport entre (i) le montant nominal maximum total du programme de financement, soit 30 M€ et (ii) le Prix d'exercice des BSA applicable, soit 62.500.000.000 BSA sur la base d'un prix d'exercice à 0,0005 €. En cas de nouvelles émissions d'actions de la Société avant la date d'expiration ou l'exercice de l'intégralité des BSA, y compris les actions résultant de la conversion d'OCA, le nombre de BSA auquel le porteur aura droit est majoré de tel sorte que leur exercice puisse donner droit au même niveau de participation au capital de la Société que celui auquel les BSA lui donnaient droit à la date de tirage de la première tranche d'OCABSA ;
- les BSA constituent des valeurs mobilières inscrites nominativement dans les registres tenus par la Société. Ils ne sont pas cessibles sans l'accord préalable de la Société (sauf transfert à un/des affilié(s) de EPF) ;
- les BSA ne font pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth et ne sont par conséquent pas cotés. Les BSA expireront soixante (60) mois après leur date d'émission ;
- le porteur des BSA peut, à tout moment, en une ou plusieurs fois, exercer tout ou partie des BSA. Chaque BSA donne le droit de souscrire une action ordinaire nouvelle de la Société, sous réserve d'éventuels ajustements légaux ou contractuels ;
- en outre, jusqu'à l'exercice de la totalité des BSA, le prix d'exercice des BSA restant à exercer est ajusté annuellement, au 31 décembre, sur la base de la variation annuelle du cours de l'action de la Société entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année concernée (étant précisé que cet ajustement ne sera réalisé que dans l'hypothèse d'une variation négative) selon la formule ci-après :

$$\text{Préajusté} = P \times (1 - k)$$

Où :

« Préajusté » correspond au Prix d'exercice des BSA réajusté ;

« P » correspond au Prix d'exercice des BSA ;

« K » correspond à la variation annuelle du cours de l'action entre le 1er janvier et le 31 décembre (soit, la baisse, en pourcentage, entre le cours de l'action au 1er janvier et au 31 décembre de l'année considérée).

Dans l'hypothèse d'un ajustement du Prix d'exercice des BSA, le nombre de BSA restant à exercer demeurera inchangé. En outre, le Prix d'exercice des BSA, tel que réajusté, ne pourra pas être inférieur à la valeur nominale des actions ordinaires de la Société et les actions nouvelles émises sur exercice des BSA porteront jouissance courante. Elles auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes de la Société et feront l'objet d'une admission sur le marché Euronext Growth sur la même ligne de cotation que les actions existantes (Code ISIN: FR001400PDG8 à compter du 28 mai 2024 à l'issue des opérations de regroupement d'actions).

Au 31 décembre 2024, les dettes diverses s'élèvent à 7 985 K€ (31 décembre 2023 : 5 427 K€) et sont composées :

- 5 907 K€ de dettes fournisseurs et comptes rattachés (31 décembre 2023 : 1 798 K€) ;
- 1 508 K€ de dettes fiscales et sociales (31 décembre 2023 : 1 451 K€) ;
- 571 K€ de compte courant des filiales (31 décembre 2023 : 2 178 K€).

Les principales variations sont dues aux comptes courants TVA groupe réalisées sur l'exercice.

L'état des échéances des dettes au 31 décembre 2024 est donné en note 5.8.3.

#### Passif lié au redressement judiciaire compris dans les dettes financières et les autres dettes

Par jugement en date du 2 août 2019, le tribunal de commerce de Mont-De-Marsan a arrêté le plan de redressement de la société Europlasma.

Ce jugement a acté les propositions de règlements des créanciers, à savoir :

- Créances superprivilégiées : remboursement immédiat ou selon accord conventionnel,
- Créances inférieures à 500 € : remboursement immédiat,
- Autres créances chirographaires / privilégiées :
  - o Soit en un règlement correspondant à 15% de la créance admise et abandon du solde (option 1),
  - o Soit un remboursement de 100% du montant de la créance admise échelonné en neuf annuités progressives, la première intervenant à la date anniversaire de l'adoption du plan (option 2).

L'état ci-dessous synthétise la situation du passif et les remboursements opérés entre le 2 août 2019 et le 31 décembre 2024.

Créances/options	Montant admis	Montant payé	Solde plan
Superprivilégiée	150	150	0
Créances inférieures à 500 €	1	1	0
Créanciers / option 1	91	14	0
Créanciers / option 2	871	348	522
<b>TOTAL</b>	<b>1 114</b>	<b>513</b>	<b>522</b>
Créances contestées	0	-	En attente décisions d'admission
Créances provisionnelles	0	-	En attente décisions d'admission
Créances intragroupes	856	-	856

Le remboursement des dettes intragroupe pour 856

K€ ne pourra intervenir avant le désintéressement des créanciers tiers dans le cadre de l'exécution du plan de redressement.

### 3.14 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures afférentes aient été effectuées ou fournies.

Nous n'avons pas constaté de produits constatés d'avance au 31 décembre 2024.

### 3.15 Ecart de conversion

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaieur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

## 4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires net est présentée dans le tableau ci-après :

Les ventes de marchandises correspondent à la cession de machines industrielles pour Les Forges de Tarbes. Les ventes d'équipements et d'installations sont en lien avec l'activité de Valdunes Industries avant que celle-ci se substitue à Europlasma. Les produits des activités annexes correspondent pour l'essentiel aux prestations de services intragroupes, à la refacturation à la filiale Inertam des loyers de crédit-bail des actifs cédés sur l'exercice et à la refacturation d'investissements réalisés pour le compte des Forges de Tarbes.

	31/12/2024			31/12/2023		
	France	Export	Total	France	Export	Total
<b>Ventes de marchandises</b>	2 717		2 717			0
Ventes d'équipements et d'installations	902	119	1 021			0
<b>Production vendue de biens</b>	<b>902</b>	<b>119</b>	<b>1 021</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Produits des activités annexes	4 549		4 549	2 204		2 204
Autres prestations de services			0	447		447
<b>Production vendue de services</b>	<b>4 549</b>	<b>0</b>	<b>4 549</b>	<b>2 651</b>	<b>0</b>	<b>2 651</b>
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>8 168</b>	<b>119</b>	<b>8 287</b>	<b>2 651</b>	<b>0</b>	<b>2 651</b>

### 4.2 Transferts de charges

Les transferts de charges de 23 K€ correspondent aux aides pour l'apprentissage, des aides à la recherche et des remboursements pour la prévoyance.

### 4.3 Résultat d'exploitation

en K€	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Chiffre d'affaires nets	8 287	2 651	5 636
Production stockée			
Subvention d'exploitation			
Reprises sur amort.et prov., transferts de charges	683	1 402	-719
Autres produits			
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>8 970</b>	<b>4 053</b>	<b>4 916</b>
Achats mat.1ères et autres appro.			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes	-8 206	-4 224	-3 981
Impôts, taxes et versements assimilés	-57	-44	-13
Salaires et traitements	-1 776	-1 847	70
Charges sociales	-814	-808	-6
Dotations amort.et prov.sur immobilisations	-30	-39	9
Dotations prov.sur actif circulant	-23	-359	336
Dotations prov.pour risques et charges	-6	-5	-1
Autres charges	-80	-80	0
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-10 992</b>	<b>-7 406</b>	<b>-3 586</b>
<b>Résultat exploitation</b>	<b>-2 022</b>	<b>-3 353</b>	<b>1 330</b>

Les principales variations du résultat sont dues à la reprise d'activité de MG Valdunes avant la substitution par Valdunes Industries et l'acquisition de machines industrielles pour le compte de Forges de Tarbes.

#### 4.4 Résultat financier

en K€	31/12/2024	31/12/2023
Produits financiers de participation	6 480	1 701
Revenus sur créances financières intragroupe		
Reprises sur provisions financières	19 509	3 250
Gains de change	0	0
Intérêts des certificats de dépôt, dépôts à terme et VMP		
<b>Produits financiers</b>	<b>25 988</b>	<b>4 951</b>
Intérêts sur emprunts	0	-240
Intérêts sur dettes financières intragroupe	-97	-65
Perte de change	0	-1
Dotations aux provisions financières	-101 241	-32 327
Autres charges financières	-68 970	-289 704
<b>Charges financières</b>	<b>-170 308</b>	<b>-322 337</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-144 320</b>	<b>-317 386</b>

Les produits financiers de l'exercice 2024 sont constitués :

- Des reprises sur provisions pour risques pour 19 509 K€ (voir note 3.12.1) ;
- Des intérêts des créances financières intragroupes pour 1 480 k€
- De la cession des participations Valdunes Industries à la société Bizzell pour 5 000 k€

Les charges financières sont constituées :

- Des intérêts des dettes financières intragroupes pour 97 k€ ;
- Des dotations aux provisions pour dépréciation des créances rattachées à des participations pour 10 961 K€ ;
- De la compensation en action en lien avec les contrats d'émission obligataire en raison du cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action pour 68 970 K€ ;
- Des provisions pour compensations en actions de 89 583 k€ en lien avec les contrats d'émission obligataire au titre des tranches tirées à la clôture et convertibles sur l'exercice 2025.

Le résultat financier est principalement imputé comptablement par des charges liées aux contrats de financement OCEANE / OCABSA mais l'impact est nul sur la trésorerie.

#### 4.5 *Résultat exceptionnel*

en K€	31/12/2024	31/12/2023
Autres produits exceptionnels sur opé gestion	18	20
Produits exceptionnels liés au contrat de liquidités		
Quote-part des subventions d'investissements	20	20
Autres produits exceptionnels sur opé capital		
Reprise de provisions exceptionnelles		
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>38</b>	<b>40</b>
Pénalités et amendes		-11
Charges exceptionnelles sur exercice antérieur		-122
Autres charges exceptionnelles sur opé gestion	-117	-2
Val. comptable des éléments d'actif cédés	0	-40
Autres charges exceptionnelles sur opé capital	-0	
Dotations aux amortissemens exceptionnels	0	-131
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>-117</b>	<b>-305</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-79</b>	<b>-265</b>

Les produits exceptionnels sont principalement constitués :

- D'un ajustement sur le crédit d'Impôt Recherche de 2023 pour 14 K€ ;
- Des quotes-parts de subvention d'investissement pour 20 K€.

Les charges exceptionnelles sont principalement constituées :

- De charges sur exercices antérieures pour 108 K€ ;

#### **4.6 Impôts sur les bénéfices**

Néant.

#### **4.7 Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaieur à la date de l'opération.

### **5 AUTRES INFORMATIONS**

#### **5.1 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir**

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, le présent rapport expose les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice 2024 et la date à laquelle il est établi ainsi que l'évolution prévisible de l'activité de la Société.

- **Opérations sur capital de la société**

Dans le cadre de l'accord de financement obligataire par émission d'OCABSA mis en place le 24 mars 2024 au profit du fonds EPF (cf. paragraphe 2.4.4 ci-avant), la Société a procédé depuis le 1er janvier 2025 au tirage des tranches 4 à 13 de 200 OCABSA chacune, sans BSA attachés, pour un montant nominal total de 10 millions d'euros, étant précisé que le tirage des tranches 6 à 12 a été effectué à la demande de EPF (« Investor call ») conformément au contrat d'émission.

A la date de ce rapport, la mise en œuvre de ce programme de financement a donné lieu à la création de 1.257.317.453 actions d'un euro de valeur nominale chacune, représentant un montant nominal d'augmentation de capital de 12.450.000 euros auquel s'ajoute un montant de 1.244.867.453 euros au titre des actions de compensation émises en raison du cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action.

- **Fabrication de corps creux**

Les Forges de Tarbes ont signé un contrat pluriannuel de fourniture de 50 000 corps creux de gros calibre à destination de la Tchéquie. Elles se sont engagées à fournir 31 000 unités en 2025, représentant un chiffre d'affaires de 10,2 M€. Ce contrat est une première pour les Forges de Tarbes car il comporte deux volets, l'un relatif à des obus de gros calibre en 155mm au standard de l'OTAN et l'autre en 152mm au standard du Pacte de Varsovie. Il s'inscrit dans la stratégie de diversification des clients et des produits. Une première phase de tests sur la capacité de production a été réalisée, toutefois les munitions demandées dans le cadre de ce contrat devront faire l'objet de lots de qualification.

Par ailleurs, les Forges de Tarbes ont obtenu l'accord du versement de la deuxième tranche de l'avance remboursable octroyée en 2023 dans le cadre du dispositif de soutien à l'industrie de la défense, pour les opérations de pérennisation et d'accroissement des capacités industrielles à l'export. Le montant de cette deuxième tranche s'élève à 4.1 M€. A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration, 2 millions ont été débloqués et le solde sera débloqué en fonction de l'avancement des investissements visant à augmenter la capacité et la robustesse de l'usine.

- **Reprise de Fonderie de Bretagne**

Le 25 avril 2025, le Tribunal de commerce de Rennes Europlasma a désigné Europlasma en qualité de reprenneur de la Fonderie de Bretagne, spécialisée dans la production des pièces de fonte brutes et usinées. Europlasma s'est depuis lors substitué sa nouvelle filiale FDB Industries créée pour la reprise.

Cette décision entraîne :

- La reprise par Europlasma du fonds de commerce exploité par la Fonderie de Bretagne ainsi que les actifs y afférents, à compter du 1er mai 2025 ;

- Le maintien de près de 90% des effectifs, soit 266 emplois ;
- La poursuite de l'activité historique de production de pièces de fonderie, à destination de l'industrie automobile et de nouveaux secteurs ;
- La diversification dans le domaine de la défense, afin de répondre à un enjeu de souveraineté nationale et à une demande croissante à l'échelle européenne.

Le projet industriel s'appuie sur les savoir-faire remarquables de la Fonderie de Bretagne, associés aux expertises développées par le groupe Europlasma car les synergies sont nombreuses. Il redonne de la lisibilité industrielle en fondant le retournement sur une diversification accélérée dans le domaine de la Défense et structurelle dans les secteurs agricole ou ferroviaire notamment.

Ce projet sera financé de la manière suivante :

- 25,8 M€ de la part de Renault, client historique, au titre du maintien d'un plan de soutien aux efforts de diversification du site ;
- Jusqu'à 18,8 M€ de dispositifs de l'État et des collectivités locales. Le Fonds de développement économique et social (FDES) est notamment engagé à hauteur de 7 M€ aux côtés de la Région Bretagne et de Lorient Agglomération ;
- 15 M€ en fonds propres investis par le Groupe Europlasma, répartis sur 3 ans, issus notamment du programme de financement obligataire souscrit en 2024 par le Groupe.

## 5.2 Comptes consolidés

La société Europlasma SA établit des comptes consolidés pour le Groupe dont elle est la mère en incluant ses filiales.

### 5.3 Effectifs

L'effectif moyen (hors mandataires sociaux) sur l'exercice est de 27 salariés (2023 : 30 salariés).

### 5.4 Transactions significatives avec des parties liées

Une transaction est intervenue au cours de l'exercice avec l'entité Bizzell pour 2380 k€ afin d'acquérir des machines industrielles pour augmenter les capacités de production des Forges de Tarbes.

### 5.5 Rémunération des organes d'administration et de Direction

Les rémunérations versées au cours de l'exercice 2024 par Europlasma aux membres du Conseil d'Administration et de Direction au titre de leurs mandats sociaux sont les suivantes :

- 261 K€ de salaires et indemnités bruts

### 5.6 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat se répartit comme suit :

En K€	Deixis	PwC	Total
Contrôle légal	60	127	187
Services autres que la Certification des Comptes	46	46	92
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>173</b>	<b>279</b>

## 5.7 Informations diverses

### 5.7.1 Variation des immobilisations et des amortissements

Le tableau ci-après présente les variations des valeurs brutes des immobilisations :

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'établissement et de développement	934 542		
Autres immobilisations incorporelles	1 236 802		
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>2 171 345</b>		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	309 558		
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	5 131 181		
Installations générales, agencements et divers	1 529		
Matériel de transport	11 490		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	83 253		2 153
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	43 213		
Avances et acomptes			
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>5 580 225</b>		<b>2 153</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	82 710 876		1 122 100
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	80 049 407		15 624 599
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>162 760 283</b>		<b>16 746 699</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>170 511 853</b>		<b>16 748 852</b>

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'étab. et de développement			934 542	
Autres immobilisations incorporelles			1 236 802	
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>			<b>2 171 345</b>	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			309 558	
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			5 131 181	
Inst. générales, agencements et divers			1 529	
Matériel de transport			11 490	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			85 406	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			43 213	
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>			<b>5 582 378</b>	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		250	83 832 726	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières	1 890 001	801 082	92 982 923	
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>1 890 001</b>	<b>801 332</b>	<b>176 815 650</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 890 001</b>	<b>801 332</b>	<b>184 569 372</b>	

Le tableau ci-après présente les variations des amortissements des immobilisations :

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'étab. et de développement.	934 542			934 542
Autres immobilisations incorporelles	1 186 451	14 662		1 201 113
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>2 120 994</b>	<b>14 662</b>		<b>2 135 655</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	305 437	611		306 048
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	5 127 521	2 294		5 129 815
Inst. générales, agencements et divers	1 020	153		1 173
Matériel de transport	9 715	1 775		11 490
Mat. de bureau, informatique et mobil.	65 685	10 747		76 432
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>5 509 378</b>	<b>15 580</b>		<b>5 524 958</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>7 630 371</b>	<b>30 241</b>		<b>7 660 613</b>

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>			
Frais d'acquisition de titres de participations			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			

## 5.7.2 Etat des provisions

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	70 552 18 692 995 59 203 130 500 28 505 036	89 583 330 5 935 696 697	70 552 18 692 995 214 947	89 583 330 65 138 130 500 28 986 786
<b>PROV. POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>47 458 286</b>	<b>90 285 962</b>	<b>18 978 494</b>	<b>118 765 754</b>
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	43 213 76 580 875 72 870 473 89 090 4 283 847	10 960 914 23 229	600 633 589 501	43 213 76 580 875 83 230 753 89 090 3 717 574
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>	<b>153 867 498</b>	<b>10 984 142</b>	<b>1 190 134</b>	<b>163 661 506</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>201 325 784</b>	<b>101 270 104</b>	<b>20 168 628</b>	<b>282 427 259</b>

### 5.7.3 Etat des échéances des créances et des dettes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Créances rattachées à des participations	84 802 444		84 802 444
Prêts	17 437		17 437
Autres immobilisations financières	8 163 042		8 163 042
<b>TOTAL de l'actif immobilisé :</b>	<b>92 982 923</b>		<b>92 982 923</b>
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	5 343 811	2 310 951	3 032 861
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	21 999	3 999	18 000
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	103 771	103 771	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	417 919	309 634	108 285
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	402 208	402 182	26
Débiteurs divers	15 284	1 094	14 190
<b>TOTAL de l'actif circulant :</b>	<b>6 304 993</b>	<b>3 131 631</b>	<b>3 173 362</b>
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	<b>135 578</b>	<b>135 578</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>99 423 494</b>	<b>3 267 209</b>	<b>96 156 285</b>

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 250 000	1 250 000		
Autres emprunts obligataires				
auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	4 819 756	3 459 756	1 360 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 906 502	5 053 881	111 505	741 116
Personnel et comptes rattachés	354 049	354 049		
Sécurité sociale et autres organismes	384 795	290 667	94 129	
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	727 436	548 919	178 517	
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	42 075	28 102	13 973	
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	570 592	569 602		990
Autres dettes				
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>14 055 205</b>	<b>11 554 975</b>	<b>1 758 124</b>	<b>742 106</b>

#### 5.7.4 Etat des produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
<b>Immobilisations financières</b> Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières  <b>Créances</b> Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances  <b>Valeurs Mobilières de Placement</b>  <b>Disponibilités</b>	2 241 941
<b>TOTAL</b>	<b>2 241 941</b>

#### 5.7.5 Etat des charges à payer

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes	410 942 552 617
<b>TOTAL</b>	<b>963 559</b>

### 5.7.6 Charges et produits constatés d'avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	135 578	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>135 578</b>	

### 5.7.7 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Depuis le 1er janvier 2022, la société Europlasma fait partie d'un groupe d'intégration fiscale. La société tête de groupe est la SA Europlasma, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 384 256 095.

IS seule : 0 €

IS intégration : 0 €

(Décret n°2015-903 du 23 juillet 2015)

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	-146 317 k€
+ Impôts sur les bénéfices/- Crédits d'impôts	104 k€
+ Suppléments d'impôt lié aux distributions	0
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	-146 214 k€
Variation des provisions réglementées (dotation- reprise) :	
Provision pour investissement	
Provision pour hausse des prix	
Provision pour fluctuation des cours	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées	
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)</b>	<b>- 146 214k€</b>

## ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

(Articles R. 123-195 et R.123-196 du code de commerce)

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions réglementées :	
- Amortissements dérogatoires	
- Provisions pour hausse des prix	
- Provisions pour fluctuations des cours	
Autres :	
Reprise de provision pour perte à terminaison	
Total	0

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	0
Autres :	0
Total	0

Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	133 736 k€
Moins-values à long terme	
Total	133 736 k€